



Amicale du Personnel  
de la Commune d'Orthez

## MODALITES DE REMBOURSEMENT

Voici les remboursements que propose l'APCO :

N°	TYPE D'ACTIVITE	PARTICIPATION APCO par facture	PLAFOND DE REMBOURSEMENT par an
1.	Activités sportives Cours de yoga, danse, cours de piscine, abonnement annuel à un club de sport... Hors ski (sauf carte N°P'Y)	25 %	80 €
2.	Entrée à la piscine d'Orthez	50 %	80 €
3.	Centre Aéré, Séjour linguistique, Colonie de vacances, Camps d'ados	12,5 %	30 € / enfant
	Parc d'attraction	12,5 %	40 €
	Ecole de musique	12,5 %	30 €/personne
4.	Spectacles & concerts	12,5 %	80 €

La fiche est à remettre dans la boîte aux lettres de l'APCO en mairie, durant ces deux périodes :

- 1er Dépôt possible **du 1er au 25 juillet** - remboursement en septembre/octobre
- 2ème Dépôt **du 1er au 31 décembre** - remboursement en janvier/février

### ATTENTION

Tableau à compléter en joignant les justificatifs (factures, billets, attestations), agrafés au dos de la fiche. Ne sont concernées que les factures de l'année en cours qui doivent être libellés au nom de l'adhérent.

Dans la case Type d'activités, il convient de noter le type d'activité : 1 à 4 (en référence au tableau ci-dessus).

